



la Plagne Tarentaise

*Le journal
du conseil*

1er mars 2022



Subli'Cimes 2022 ...
Grain de folie printanier sur La Plagne !
Une très belle édition ...
Merci #laplagne



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 1er mars à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Charrière Christiane, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miche Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés :

Dussuchal Marion (pouvoir à Silvestre Jean-Louis), Gentil Isabelle (pouvoir à Gostoli Michel), Pellicier Guy (pouvoir à Broche Richard)

Absent :

Valentin Benoit

M. Michel Gostoli est élu secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur le maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour en soutien à l'Ukraine.

Le conseil municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour.

Finances

Monsieur Jean-Luc Boch ne prenant pas part au vote des points 1 à 8, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2021.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TARENTAISE

Madame Patricia Bérard explique que l'exercice budgétaire 2021 du budget général de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 1 786 342,31 euros.

Elle présente ensuite le compte administratif 2021 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	18 522 490,00 €	22 663 323,82 €
Recettes de fonctionnement	18 522 490,00 €	22 762 319,46 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	98 995,64 €
Dépenses d'investissement	11 874 244,83 €	9 871 497,98 €
Recettes d'investissement	11 874 244,83 €	11 558 844,65 €

RÉSULTAT INVESTISSEMENT	0,00	1 687 346,67 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	1 786 342,31 €

Madame Isabelle Girod-Gedda souhaite avoir des précisions sur certaines lignes de la situation budgétaire annexée au document présenté.

Monsieur le directeur général des services lui répond :

- Transport collectif (ligne 6247) : Nota : après vérification, il s'agit de la participation communale au fonctionnement du télébuffette.

- Voyages et déplacements : remboursement des déplacements des agents lors de réunions ou de formations.

- Missions et réceptions : probablement les déplacements des élus

Madame Isabelle Girod-Gedda demande ensuite s'il est possible de consulter les factures.

Monsieur le directeur général des services confirme et ajoute qu'il s'agit d'informations publiques et consultables par tous.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert Astier – Maryse Buthod – Richard Broche + pouvoir Guy Pellicier – Isabelle Girod Gedda)

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE EAU DE LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur Gilles Tresallet explique que l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat de clôture de 78 315,59 euros.

Il présente ensuite le compte administratif 2021 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	633 433,00 €	575 311,07 €
Recettes de fonctionnement	633 433,00 €	609 261,44 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	33 950,37 €
Dépenses d'investissement	919 100,00 €	369 795,83 €
Recettes d'investissement	919 100,00 €	414 161,05 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	44 365,22 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	78 315,59 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 27, pour 25, contre 2 : Maryse Buthod - Isabelle Girard-Gedda)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur Gilles Tresallet explique que l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe Assainissement de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat de clôture de 603 590,55 euros.

Il présente ensuite le compte administratif 2021 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	408 000,00 €	353 004,70 €
Recettes de fonctionnement	408 000,00 €	501 635,77 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	148 631,07 €
Dépenses d'investissement	867 200,00 €	411 210,71 €
Recettes d'investissement	867 200,00 €	866 170,19 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	454 959,48 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	603 590,55 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 27, pour 25, contre 2 : Maryse Buthod - Isabelle Girard-Gedda)

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Patricia Bérard explique que l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat global positif de 239 328,73 euros.

Elle présente ensuite le compte administratif 2021 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	341 000,00 €	284 752,07 €
Recettes de fonctionnement	341 000,00 €	433 735,24 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	148 983,17 €
Dépenses d'investissement	259 320,00 €	122 661,57 €
Recettes d'investissement	259 320,00 €	213 007,13 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	90 345,56 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	239 328,73 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 27, pour : 27)

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Evelyne Faggianelli explique que l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise se termine avec un excédent global de 11 607,15 euros.

Elle présente ensuite le compte administratif 2021 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	140 000,00 €	66 067,10 €
Recettes de fonctionnement	140 000,00 €	66 466,30 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	399,20 €
Dépenses d'investissement	11 500,00 €	288,57 €
Recettes d'investissement	11 500,00 €	11 496,62 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	11 207,95 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	11 607,15 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 27, pour : 27)

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES

Madame Fabienne Astier explique que l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe Transports Publics de personnes de La Plagne Tarentaise se termine avec un excédent global de 10 139,62 €.

Elle présente ensuite le compte administratif 2021 de ce budget comme suit

	Total Crédits 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	744 500,00 €	707 038,24 €
Recettes de fonctionnement	744 500,00 €	714 938,33 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	7 900,09 €
Dépenses d'investissement	6 800,00 €	4 470,00 €
Recettes d'investissement	6 800,00 €	6 709,53 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	2 239,53 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	10 139,62 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget annexe des Transports Publics de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 27)

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS DE BELLENTRE

Monsieur Daniel Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe Biens du Revers de Belleentre se termine avec un excédent global de 41 020,39 euros.

Il présente ensuite le compte administratif 2021 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	32 900,00 €	1 720,86 €
Recettes de fonctionnement	32 900,00 €	38 859,38 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	37 138,52 €
Dépenses d'investissement	25 820,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	25 820,00 €	3 881,87 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	3 881,87 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	41 020,39 €

Madame Maryse Buthod fait remarquer que les subventions concernant les chalets d'alpage n'apparaissent pas.

Monsieur Pierre Ougier explique que la subvention porte sur

les deux chalets. Il ajoute que le Carroley n'ayant pas été rénové, les subventions n'ont pas encore été perçues.

Monsieur le maire demande si ces travaux sont prévus cette année.

Monsieur Pierre Ougier confirme et explique qu'une dérogation d'un an a été accordée, ce qui permettra d'effectuer les travaux en juillet et en août 2022 pour ne pas déranger les bergers.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Biens du Revers de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 27)

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe Lotissement de Montchavin se termine avec un résultat global de 58,22 euros.

Il présente ensuite le compte administratif 2021 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	322 683,81 €	291 208,51 €
Recettes de fonctionnement	322 683,81 €	291 266,73 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	58,22 €
Dépenses d'investissement	232 683,81 €	232 683,81 €
Recettes d'investissement	232 683,81 €	232 683,81 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	0,00 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	58,22 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement de Montchavin de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 27)

Monsieur le maire réintègre la séance.

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TARENTEISE

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2021 du budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET EAU DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2021 du budget Eau de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT LA PLAGNE TARENTEAISE

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2021 du budget Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2021 du budget annexe des Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2021 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2020 du budget annexe Transport public de personnes de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

15. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BIENS DU REVERS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2021 du budget annexe Biens du Revers de Bellentre dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

16. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement de Montchavin de la commune de La Plagne Tarentaise

dressés par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

17. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET GÉNÉRAL

Madame Patricia Bérard expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2021 laissent apparaître les excédents suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	98 995,64 €
Résultats d'Investissement	1 687 346,67 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	1 786 342,31 €

Pour le budget 2021 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 1 786 342,31 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	98 995,64 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent	98 995,64 €
Résultats d'Investissement	1 687 346,67 €
Résultat reporté d'Investissement (001) Excédent dont 1 040 304,98 € pour le financement des restes à réaliser 2021	1 687 346,67 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2021 telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

18. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET EAU

Monsieur Gilles Tresallet expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le Budget Annexe Eau laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	33 950,37 €
Résultats d'Investissement	44 365,22 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	78 315,59 €

Pour le budget annexe 2021 EAU de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 78 315,59 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	33 950,37 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	33 950,37 €
Résultats d'Investissement	44 365,22 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	44 365,22 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2021 telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

19. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles Tresallet expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le Budget Annexe Assainissement laissent apparaître les montants suivants

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	148 631,07 €
Résultats d'Investissement	454 959,48 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	603 590,55 €

Pour le budget annexe 2021 Assainissement de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 603 590,55 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	148 631,07 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	148 631,07 €
Résultats d'Investissement	454 959,48 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	454 959,48 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2021 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 28, pour : 28)

20. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Patricia Bérard informe le conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le Budget Annexe Parkings laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	148 983,17 €
Résultats d'Investissement	90 345,56 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	239 328,73 €

Pour le budget annexe 2021 PARKINGS de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 239 328,73 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	148 983,17 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	48 983,17 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068) Dont 24 846,23 € pour le financement des restes à réaliser 2021	100 000,00 €
Résultats d'Investissement	90 345,56 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	90 345,56 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2021 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 28, pour : 28)

21. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Evelyne Faggianelli expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2021 laissent apparaître les excédents suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	399,20 €
Résultats d'Investissement	11 207,95 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	11 607,15 €

Pour le budget annexe des Cinémas 2021 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 11 607,15 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	399,20 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	399,20 €
Résultats d'Investissement	11 207,95 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	11 207,95 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2021 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 28, pour : 28)

22. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES

Madame Fabienne Astier informe le conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le Budget Annexe de la Régie de Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	7 900,09 €
Résultats d'Investissement	2 239,53 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	10 139,62 €

Pour le budget annexe 2021 de la Régie de Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 10 139,62 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	7 900,09 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	7 900,09 €
Résultats d'Investissement	2 239,53 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	2 239,53 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2021 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 28, pour : 28)

23. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe le conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le Budget Annexe des Biens du Revers de Bellentre laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	37 138,52 €
Résultats d'Investissement	3 881,87 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	41 020,39 €

Pour le budget annexe 2021 des Biens du Revers de Bellentre, il est proposé d'affecter les 41 020,39 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	37 138,52 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	37 138,52 €
Résultats d'Investissement	3 881,87 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	3 881,87 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2021 telles qu'elles lui sont présentées. (Votants : 28, pour : 28)

24. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe le conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le Budget Annexe Lotissement de Montchavin laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	58,22 €
Résultats d'Investissement	0,00 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	58,22 €

Pour le budget annexe 2021 Lotissement de Montchavin, il est proposé d'affecter les 58,22 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	58,22 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	58,22 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2021 telles qu'elles lui sont présentées. (Votants : 28, pour : 28)

25. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2021 - BUDGET GÉNÉRAL LA PLAGNE TARENTEISE

Madame Patricia Bérard expose au conseil municipal que les engagements non soldés au 31 décembre 2021 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2022, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 1 040 304,98 euros de dépenses à reporter.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2021 en dépenses au budget général de La Plagne Tarentaise, tels que présentés. (Votants : 28, pour : 28)

26. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2021 - BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Patricia Bérard expose au conseil municipal que les engagements non soldés au 31 décembre 2021 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2022, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 24 846,23 euros.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2021 en dépenses au budget annexe Parkings, tels que présentés. (Votants : 28, pour : 28)

27. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2022

Madame Patricia Bérard rapporte que depuis la création de la commune nouvelle, des dispositions ont été adoptées, par le conseil municipal du 03 octobre 2016, afin d'harmoniser les taux sur une durée de 12 ans.

Elle propose donc pour 2022, de ne pas augmenter les taux communaux de la Fiscalité Directe Locale.

TAXES	TAUX 2021
Taxe d'habitation (réforme exonération en cours)	
Taxe foncière (bâti)	25,47 %
Taxe foncière (non bâti)	143,48 %
Taxe foncière (bâti)	29,45 %

Le conseil municipal approuve les taux de contributions tels que présentés

(Votants : 28, pour : 28)

28. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2022

Madame Patricia Bérard rappelle que le budget général 2022 de la Plagne Tarentaise a été élaboré à partir des éléments de la prospective présentée dans le cadre du DOB au conseil municipal du 1er février 2022.

Cette prospective est issue des propositions des commissions thématiques. Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions des finances et des commissions thématiques, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions.

Madame Patricia Bérard demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2021 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 20 259 032,00 euros sont prévus en dépenses et 20 259 032,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 11 952 835,00 euros sont prévus en dépenses et 11 952 835,00 euros sont prévus en recettes

Pour répondre à la question de monsieur Richard Broche, madame Patricia Bérard confirme que la participation communale à la régie des transports est intégrée dans le chapitre 65 de la section de fonctionnement. Monsieur Richard Broche souhaite savoir comment l'Etat prévoit de compenser la disparition de la taxe d'habitation.

Monsieur le maire explique que seulement une petite partie de la population s'acquitte toujours de cette taxe et qu'il va être compliqué d'avoir une compensation au fur et à mesure des années, que ce soit pour la taxe d'habitation ou la taxe foncière. Il ajoute que seules les résidences secondaires et les résidences principales hors plafond sont concernées par la taxe d'habitation.

Monsieur Richard Broche regrette ce changement qui influe sur la dynamique financière de la collectivité.

Monsieur le maire indique que l'Etat s'est engagé à revoir les bases du fond de péréquation mais émet des réserves quant à la pérennité de cet engagement en raison des élections présidentielles à venir.

Madame Maryse Buthod demande sur quelle base la taxe des remontées mécaniques a été envisagée.

Monsieur le maire indique qu'elle a été prévue sur un mode dégradé. Il explique que l'objectif dans un premier temps était de réaliser 85 % du chiffre d'affaires habituel sur la saison et qu'actuellement, au vu des réservations pour le mois de mars et avril, le chiffre d'affaires atteindrait les 95%.

Concernant le budget et les dépenses de fonctionnement, monsieur le maire ajoute que le choix de la prudence a été fait en prévoyant un budget de 20 millions d'euros, plutôt que de 22 millions.

Monsieur Richard Broche demande des renseignements au sujet de la résidence Le Manaka.

Monsieur le maire rappelle que les 600 000 euros correspondant à la vente du foncier ont été payés et précise que si la commune ne peut pas investir dans l'achat d'un niveau de parking supplémentaire, elle s'abstiendra.

Monsieur Richard Broche déplore le manque de places de parking à Plagne Centre.

Monsieur le maire revient sur la vente du terrain à prix dégradé à la SCCV La Plagne qui devait permettre justement de récupérer des places de stationnement.

Monsieur Richard Broche sous-entend que cette opération visait à compenser le manque de places de stationnement de la Place Perrière.

Monsieur le maire conteste en précisant que les places de parkings Place Perrière ont été compensées par Les Lodges avec 52 places retrouvées sur les 54 places perdues.

Le conseil municipal approuve le budget Général 2022 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 20 259 032,00 euros en fonctionnement et 11 952 835,00 euros en investissement.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert Astier – Maryse Buthod – Richard Broche + pouvoir Guy Pellicier – Isabelle Girod-Gedda)

29. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2022

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le détail du budget annexe Eau 2022 a été débattu lors du Conseil d'Exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Eau pour 2022 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 592 180,00 euros sont prévus en dépenses et 592 180,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 869 760,00 euros sont prévus en dépenses et 869 760,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe eau 2022 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 592 180,00 euros en fonctionnement et 869 760,00 euros en investissement.

(Votants : 28, pour : 26, contre 2 : Maryse Buthod - Isabelle Girod-Gedda)

30. VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le détail du budget annexe Assainissement 2022 a été débattu lors du Conseil d'Exploitation et des commissions de finances. Suite aux pro-

positions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Assainissement pour 2022 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 598 550,00 euros sont prévus en dépenses et 598 550,00 euros sont prévus en recettes

- En investissement : 982 713,00 euros sont prévus en dépenses et 982 713,00 euros sont prévus en recettes

Monsieur Richard Broche demande s'il serait possible d'avoir accès aux données budgétaires du SIVU des Granges.

Monsieur le maire précise que cela permettrait effectivement à tous d'avoir une vision sur le fonctionnement de ce syndicat.

Monsieur Gilles Tresallet confirme la diffusion prochaine de ces documents.

Le conseil municipal approuve le budget annexe assainissement 2022 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 598 550,00 euros en fonctionnement et 982 713,00 euros en investissement.

(Votants : 28, pour : 26, contre 2 : Maryse Buthod - Isabelle Girod-Gedda)

31. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2022

Madame Patricia Bérard rappelle que le détail du budget annexe Parkings 2022 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des Parkings pour 2022 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 386 500,00 euros sont prévus en dépenses et 386 500,00 euros sont prévus en recettes

- En investissement : 313 500,00 euros sont prévus en dépenses et 313 500,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe parkings 2022 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 386 500,00 euros en fonctionnement et 313 500,00 euros en investissement. (Votants : 28, pour : 28)

32. VOTE DU BUDGET ANNEXE CINÉMAS 2022

Madame Evelyne Faggianelli rappelle que le détail du budget annexe Cinémas 2022 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Cinémas pour 2022 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 162 400,00 euros sont prévus en dépenses et 162 400,00 euros sont prévus en recettes

- En investissement : 20 000,00 euros sont prévus en dépenses et 20 000,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe cinémas 2022 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 162 400,00 euros en fonctionnement et 20 000,00 euros en investissement.

(Votants : 28, pour : 28)

33. VOTE DU BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES 2022

Madame Fabienne Astier rappelle que le détail du budget annexe Régie de Transport public 2022 a été débattu lors du conseil d'exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de la Régie de Transport Public de Personnes pour 2022 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 1 009 450,00 euros sont prévus en dépenses et 1 009 450,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 6 516,00 euros sont prévus en dépenses et 6 516,00 euros sont prévus en recettes

Monsieur Richard Broche fait remarquer que le coût de fonctionnement continue de s'accroître et qu'il serait opportun de réfléchir à de nouvelles recettes complémentaires pour faire face à cette augmentation.

Madame Fabienne Astier approuve ces remarques et explique qu'une synthèse des dépenses et des recettes sera effectuée au mois de mai. Elle ajoute qu'il va être primordial d'échanger et de prendre des décisions au sein du conseil municipal quant à l'avenir de la régie de transport.

Monsieur le maire précise que la base des régies de transport peut être prise en compte dans le fonds de péréquation pour le calcul de rentabilité et de solvabilité des collectivités. Il ajoute qu'à ce jour le budget des transports, tout comme le budget déneigement, doivent être intégrés dans ce calcul, ces dépenses représentant des sommes importantes.

Le conseil municipal approuve le budget annexe de la régie de transport public 2022 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 1 009 450,00 euros en fonctionnement et 6 516,00 euros en investissement.

(Votants : 28, pour : 28)

34. VOTE DU BUDGET BIENS DU REVERS 2022

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le détail du budget annexe Biens du Revers 2022 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des Biens du Revers pour 2022 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 50 350,00 euros sont prévus en dépenses et 50 350,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 43 720,00 euros sont prévus en dépenses et 43 720,00 euros sont prévus en recettes

Monsieur le maire revient sur sa volonté d'intégrer le budget Biens du Revers dans la comptabilité analytique de la collectivité afin d'éviter ce budget complémentaire et demande à ce que cette solution soit étudiée.

Le conseil municipal approuve le budget annexe biens du Revers 2022 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 50 350,00 euros en fonctionnement et 43 720,00 euros en investissement.

(Votants : 28, pour : 28)

35. VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN 2022

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le Budget Annexe Lotissement de Montchavin 2022 a été élaboré à partir des éléments techniques issus des différentes réunions préparatoires, ainsi que de des éléments financiers du projet initial intégré dans la prospective présentée dans le cadre du DOB au conseil municipal du 1er février 2022.

Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions de finances, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions. Monsieur le maire demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe du Lotissement de Montchavin 2022 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 273 544,00 euros sont prévus en dépenses et 273 544,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 232 684,00 euros sont prévus en dépenses et 232 684,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe du Lotissement de Montchavin 2022 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 273 544,00 euros en fonctionnement et 232 684,00 euros en investissement.

(Votants : 28, pour : 28)

36. GARANTIE D'EMPRUNT SAVOISIENNE HABITAT LE PANORAMA MONTCHAVIN — CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS

Monsieur Daniel-Jean Véniat donne connaissance du projet de Savoisienn Habitat en cours de réalisation de 21 logements dans le Lotissement LE PANORAMA situé à Montchavin. Il explique que Savoisienn Habitat demande à la commune son accord de principe pour les prêts suivants :

- pour les logements locatifs sociaux : garantie de 50 % du montant emprunté, soit environ 650 000 € / 2 = 325 000 € les autres 50% seront garantis par le Département de la Savoie.
- pour les logements BRS : garantie de 100 % d'un prêt de longue durée évalué à 121 125 € pour le financement de la charge foncière.

Il propose au conseil de lui donner cet accord afin de lui permettre de déposer un dossier complet de financement.

Le conseil municipal autorise un accord de principe sur les garanties d'emprunts.

(Votants : 28, pour : 28)

Administration Générale

37. CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE NAVETTE DE TRANSPORT INTER-URBAIN DE PERSONNES ENTRE LES CHARMETTES ET PLAGNE AIME 2000

Madame Fabienne Astier explique que depuis 2012, la commune de La Plagne Tarentaise organise un circuit de transport interstation « Charmettes – Plagne Aime 2000 ». La navette dessert les stations d'altitude de La Plagne - Paradiski situées sur le territoire de la commune de La Plagne Tarentaise et d'Aime La Plagne.

Afin de pouvoir continuer ce circuit, madame Fabienne ASTIER propose de signer une nouvelle convention dans laquelle la commune d'Aime La Plagne autorise la commune de La Plagne Tarentaise au travers de sa Régie de Transport, à organiser ce service sur son territoire d'Aime 2000 et propose de participer au financement du service public de transport, sans contrepartie, selon un forfait de 8 500 € pour la saison hivernale.

Monsieur Richard BROCHE tient à souligner que la contribution financière de la commune d'Aime La Plagne est dérisoire.

Le conseil municipal approuve le contenu de la convention d'organisation d'une navette de transport inter-urbain de personnes entre les Charmettes et Plagne Aime 2000, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

38. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT INTER-URBAIN ENTRE LES CHARMETTES ET PLAGNE AIME 2000 AVEC LE CLUB MED

Madame Fabienne Astier explique que depuis 2012, la commune de La Plagne Tarentaise organise un circuit de transport interstation « Charmettes – Plagne Aime 2000 ». La navette dessert les stations d'altitude de La Plagne - Paradiski situées sur le territoire de la commune de La Plagne Tarentaise et d'Aime La Plagne et permet le transport du personnel du CLUB MED.

Madame Fabienne Astier précise que le CLUB MED a participé financièrement à l'organisation de ce service de transport par la conclusion d'une convention qui est arrivée à échéance.

Les deux parties souhaitant renouveler cette convention, madame Fabienne Astier indique que le CLUB MED propose de participer au financement du service public de transport, sans contrepartie, sur la base d'un forfait de 47 250 € HT pour la saison hivernale 2021/2022, soit 51 975 € TTC.

Monsieur le maire explique que le montant de la subvention alloué par le CLUB MED a été divisé par deux puisqu'il n'exploite plus le Club Aquarius.

Madame Fabienne Astier ajoute que les horaires des navettes ont été modifiés. Le circuit commence désormais à 7h15 et se termine à 23h50.

Le conseil municipal approuve le contenu de la convention de participation financière avec le Club Med, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

39. CONTRAT COFORET D'APPORT DE BOIS ET ACHAT SECTEUR BELLENTRE

Monsieur Pierre Ougier met en évidence le fait que 3 parcelles communales situées sur la commune déléguée de Belleentre lieux-dits ruisseau de Mazuet/ la Barbottaz référencées 038G460 ; 038G491 et 038G496 nécessitent un entretien afin d'optimiser le développement de semis.

Il présente la proposition de coupe de bois de la coopérative COFORET ayant des prix très corrects en raison de la mutualisation de plusieurs propriétaires dans un même secteur.

Il ajoute que la commune doit adhérer à la coopérative forestière COFORET pour bénéficier de ce groupement « contrat d'apport de bois » pour un montant de 4 € par tranche de 1500 € de recette.

Pour répondre aux inquiétudes de monsieur le maire, monsieur Pierre OUGIER confirme qu'il ne s'agit pas d'une coupe rase mais d'une coupe de jardinage (1 arbre sur 3), selon l'engagement pris par la coopérative COFORET. Il ajoute que la chambre d'agriculture propose également de faire des visites pour vérifier l'état de la coupe.

Le conseil municipal approuve l'adhésion à la coopérative forestière COFORET et autorise la signature de deux contrats «

d'apport de bois et achat » pour les 3 parcelles susmentionnées. (Votants : 28, pour : 28)

40. CONVENTION D'ASSISTANCE À LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) AVEC LE SDES

Monsieur Jean-Louis Silvestre présente la proposition du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine bâti, afin de les regrouper avec d'autres opérations. Le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe de la délibération.

Il précise que la commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES.

Le conseil municipal approuve le principe de confier au SDES la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie et autorise le maire à signer la convention d'assistance présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

Marchés publics - subventions

41. AVENANT N°1 CONVENTION DE MANDAT POUR LA RESTRUCTURATION DE LA PLACE PERRIERE

Monsieur Henri Beltrami rappelle au conseil la convention de mandat passée avec la SARL AMOME Conseil pour la restructuration de la place Perrière à Plagne Centre et ajoute que le montant de l'enveloppe dont disposait le mandataire était de 10 080 000,00 € TTC.

Il explique que des travaux complémentaires d'un montant de 62 604,72 euros TTC ont dû être réalisés ainsi qu'une modification de programme et que des défaillances sur le chantier ont amené des travaux de remplacement, de réparation et de nettoyage.

Monsieur Henri BELTRAMI propose donc de passer un avenant au marché initial de 160 195,08 euros TTC (soit 133 495,90 euros HT) ce qui correspond à une hausse de 1,59 % du montant de l'enveloppe.

Le conseil municipal décide de passer un avenant pour augmenter le montant de l'enveloppe confiée à la SARL AMOME Conseil, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

42. DEMANDE DE SUBVENTION POUR RELOGEMENT DE FAMILLES HABITANT LA CORDILLERE

Monsieur le maire rappelle au conseil les mouvements de terrain constatés dans le secteur du bâtiment de la Cordillère à Plagne Centre et les inquiétudes qui en découlent quant à la pérennité de cet ouvrage.

Il précise qu'il a fallu reloger en urgence deux familles à l'OPAC moyennant des loyers charges non comprises d'un montant total de 982,09 € par mois. La commune, à ce stade, s'est engagée à régler ces loyers jusqu'à fin avril 2022.

Monsieur le maire explique que ces relogements peuvent être financés par l'Etat au titre du fonds Barnier et propose de le solliciter.

Le conseil municipal approuve la sollicitation de l'Etat au titre du fonds Barnier afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 28, pour : 28)

43. DEMANDE DE SUBVENTION POUR ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CORDILLÈRE

Monsieur le maire indique que suite aux mouvements de terrain constatés dans le secteur du bâtiment de la Cordillère, la commune a sollicité le bureau d'étude Géotechnique SAGE pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de réaliser une expertise géotechnique du terrain.

Il précise que le coût de cette mission est de 10 620,00 € HT qui peut être financée par l'Etat au titre du fonds Barnier, il propose donc de le solliciter.

Monsieur Richard Broche souhaite connaître les raisons pour lesquelles la commune s'engage dans cette démarche.

Monsieur le maire explique que la commune est propriétaire du foncier où le phénomène de tassement a été constaté. Les copropriétaires ont missionné un géotechnicien et la commune en a fait de même afin d'obtenir une évaluation supplémentaire aux investigations déjà entreprises.

Il précise également qu'une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été engagée.

Monsieur Richard Broche demande s'il s'agit d'un sujet assurantiel.

Monsieur le maire affirme que la commune a engagé cette expertise géotechnique afin de se prémunir des suites de ce sinistre mais qu'il n'y a pas de mise en cause pour le moment.

Suite au questionnement de monsieur Richard Broche, monsieur le maire explique que la commune est seulement intervenue afin d'interdire l'accès au bâtiment pour des raisons de sécurité.

Monsieur Robert Astier demande si dans les clauses de la vente du terrain, ce dernier était garanti.

Monsieur le maire pense qu'il faut attendre la suite de la procédure pour éventuellement faire une recherche en ce sens.

Le conseil municipal approuve la sollicitation de l'Etat au titre du fonds Barnier afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 28, pour : 28)

44. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX À BELLE PLAGNE

Madame Myriam Montmayeur rappelle au conseil municipal le projet de création d'une aire de jeux à Belle Plagne et précise que le montant prévisionnel de l'opération est de 118 000,00 € HT. Elle explique que les travaux peuvent être financés en partie par le Département de la Savoie ainsi que par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et propose donc de les solliciter.

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires précités afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et de demander l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votants : 28, pour : 28)

45. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SDES – TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Jean-Louis Silvestre donne connaissance des travaux de rénovation énergétique de l'ancien presbytère de Macot la Plagne et précise que le montant prévisionnel est de 150 000 € HT.

Il explique que ces travaux peuvent faire l'objet d'une participation financière du SDES par une valorisation des Certificats

d'Economie d'Energie associés à ces travaux, ainsi que par une partie des recettes issues de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du SDES et s'engage à lui céder les CEE associés aux travaux.

(Votants : 28, pour : 28)

46. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT TÉLÉCABINE ROCHE DE MIO

Monsieur Pierre Ougier explique que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) souhaite remplacer la télécabine actuelle de la Roche de Mio avec le démontage de la télécabine existante et l'implantation d'un nouveau tracé. Il ajoute que la commune de La Plagne Tarentaise doit solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichage sur le territoire de la commune déléguée de Macot La Plagne d'une surface de 2060 m², sur les parcelles cadastrées n° M 2776 lieu-dit Plagne Bellecôte et n° N 2290 lieu-dit La Plagne.

Monsieur Pierre Ougier indique qu'il est demandé au SIGP et à la SAP de mettre en place des actions de co-construction, de concertation et de communiquer à destination des usagers et des acteurs de la station.

Monsieur Richard Broche demande s'il y aura une compensation au défrichage.

Monsieur le maire indique que cela est désormais obligatoire.

Monsieur Pierre Ougier précise que les mesures compensatoires seront financées par le demandeur du défrichage et seront au moins égales au montant du calcul de la grille de l'arrêté préfectoral en vigueur.

Le conseil municipal autorise la SAP à déposer une demande de défrichage de 2060 m² auprès du Ministère de l'Agriculture sur les parcelles présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

47. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP), DE DÉPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR DES PARCELLES COMMUNALES POUR LES PROJETS DE TÉLÉCABINE DE LA ROCHE DE MIO ET DE LA BASE DE LOISIRS DE FORCLE

Monsieur le maire présente les différents projets de la SAP et précise qu'elle souhaite effectuer une demande d'autorisation d'exécution des travaux pour :

- l'implantation de la nouvelle Télécabine de la Roche de Mio
 - le démontage de la Télécabine Roche de Mio actuelle
- Ainsi que deux demandes de permis de construire pour :
- la construction de la nouvelle gare de départ de la télécabine Roche de Mio

- l'aménagement de la base de loisirs de Forcle

Le conseil municipal autorise la SAP à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme afin de lui permettre la mise en œuvre de ses projets sur les parcelles communales, telles que présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

48. AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE AVEC LA SAS RECHALIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'HÔTEL BELLE-CÔTE EN RÉSIDENCE HÔTELIÈRE À MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que la SAS Rechalien a déposé un permis de construire le 13 janvier 2022 relatif à un projet de transformation d'un hôtel en résidence hôtelière de 10 logements à Montchavin.

Il ajoute qu'afin de pérenniser l'offre d'hébergement touristique hôtelier sur la station, une convention doit être signée entre la société SAS Rechalien et la commune.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que la SAS Rechalien s'engage à maintenir l'exploitation de l'ensemble immobilier à destination d'hébergement hôtelier durant 20 ans.

Le projet de convention ayant été modifié après avoir été transmis aux élus, monsieur Daniel-Jean VENIAT présente la dernière version du document et revient sur les changements apportés.

Monsieur Richard Broche remercie monsieur Daniel-Jean Véniat pour le travail effectué et fait part de son appréciation sur la transparence faite en dernier lieu sur ce dossier, vis-à-vis des membres de la commission urbanisme.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique avoir négocié avec les nouveaux opérateurs de Montchavin Les Cochés (après s'être entretenu avec monsieur le maire et madame Fabienne Astier) pour qu'ils participent à hauteur de 15 € par an et par lit aux navettes interstations et propose de rajouter ce point dans la convention.

Madame Fabienne Astier approuve cet ajout, sous réserve de prévoir une clause d'indexation sur la participation proposée.

Pour faire suite à l'interrogation de monsieur Michel Courtois, monsieur Daniel-Jean Véniat informe que les 10 appartements vont être vendus mais que la convention prévoit ce cas de figure. Ces conditions s'appliqueront aux futurs propriétaires, en lieu et place de monsieur Boulon, propriétaire actuel.

Monsieur Richard Broche confirme que les engagements pris par l'investisseur demeurent pour les futurs acquéreurs.

Monsieur Daniel-Jean Véniat reprend les termes de la convention pour appuyer ses propos. Il explique que si les conditions du contrat n'étaient pas respectées, l'opérateur se verrait appliquer la TVA pour laquelle il a été exonéré, ainsi que les pénalités indiquées.

Monsieur le maire indique que cela correspond au principe des résidences de tourisme conventionnées.

Monsieur Michel Courtois explique qu'il souhaite juste avoir plus d'informations afin de ne pas se retrouver dans la même situation qu'avec les chalets situés sous la patinoire.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise qu'aucune convention « loi montagne » n'avait été signée pour ces chalets.

Monsieur le directeur général des services explique qu'il ne s'agit pas de la même forme juridique (bail à construction).

Monsieur Richard Broche demande s'ils seront informés de la signature de cette convention.

Monsieur Daniel-Jean Véniat confirme et ajoute qu'il faut attendre que le permis de construire soit délivré. Il explique que l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise impose à monsieur Boulon de fournir cette convention pour instruire et délivrer le permis de construire.

Le conseil municipal approuve le projet de convention d'aménagement touristique avec le SAS Rechalien et autorise monsieur le maire à la signer.

(Votants : 28, pour : 28)

49. CONVENTIONS ENEDIS : REMPLACEMENT D'UN TRANSFORMATEUR AU LOTISSEMENT DE LA FORÊT

Monsieur Henri Beltrami explique qu'en vue du déplacement du poste transformateur électrique au lotissement de la Forêt cadastré N n° 878, la société ENEDIS demande l'institution d'une servitude de passage sur une parcelle communale et sur du domaine public.

Le conseil municipal autorise le maire à signer deux conventions avec ladite société portant sur :

- l'institution de servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée N n°876, pour la pose d'un transformateur d'une surface de 25 m2 avec une indemnité unique et forfaitaire de mille euros

- la pose de 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 62 m sur le domaine public avec une indemnité unique et forfaitaire de cent-vingt-quatre euros.

(Votants : 28, pour : 28)

50. MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE : FIXATION DES OBJECTIFS ET MODALITÉS DE CONCERTATION

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune déléguée de Macot La Plagne a été approuvé le 04 novembre 2019 par délibération n°2019-285. Cette dernière a fait l'objet d'un recours gracieux par la sous-Préfecture de l'arrondissement d'Albertville le 24 janvier 2020 demandant le retrait de cette délibération, puis d'un référé préfectoral le 19 août 2020 suite à la réponse de la commune de la Plagne Tarentaise.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique qu'une procédure de modification du PLU a été engagée et précise que la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie. Le 26 décembre 2021 après examen du projet, cette dernière a décidé de soumettre cette modification à évaluation environnementale.

Le conseil municipal approuve la procédure de modification, précise les objectifs et décide de soumettre le projet à concertation.

(Votants : 28, pour : 28)

Ressources humaines

51. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION RH, DU CT ET DU CHSCT

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que le 5 janvier 2022, madame Christiane Charrière a fait part de son souhait de démissionner de la commission ressources humaines, du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Il indique qu'il faut procéder à son remplacement.

Madame Fabienne Astier propose sa candidature.

Le conseil municipal élit madame Fabienne Astier aux commissions RH, CT et CHSCT.

(Votants : 28, pour : 28)

Ajout ordre du jour

52. SOUTIEN À L'UKRAINE

Monsieur le maire indique que l'Ukraine subit une attaque sans précédent depuis la seconde guerre mondiale de la part de la Russie et que dans ce contexte, les élus de la Plagne Tarentaise sont invités à manifester leur soutien au peuple ukrainien, à affirmer leur souhait de voir revenir la paix le plus rapidement possible et à proposer une aide humanitaire.

Le conseil municipal :

- soutient le peuple ukrainien dans la terrible épreuve qu'il traverse,
- appelle à un cessez-le-feu immédiat et au retrait des troupes russes pour permettre le retour de la paix,
- décide de verser 5 000 euros à la protection civile française suite à l'appel lancé par l'Association des Maires de France,
- invite la population à participer aux collectes organisées, notamment par l'Espace Associatif Cantonal d'Aime,

- met à disposition des services de l'état un logement pour permettre l'accueil d'une famille de réfugiés ukrainiens.
(Votants : 28, pour : 28)

Questions diverses

LISTE DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs accordée à monsieur le maire lors de la séance du 6 juin 2020, le conseil municipal prend connaissance des décisions prises depuis la réunion du 07 décembre 2021.

Monsieur le maire clôture le conseil municipal à 20h30.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 21/18	AMO requalification Belle Plagne	AP MANAGEMENT	65 115,00 €	78 138,00 €
MAPA 21/20	Location patinoire Plagne Centre	SYNERGLACE	172 313,53 €	206776,24 €
MAPA 21/20	Travaux de terrassement et de réseaux divers	SN ERIC PERRIÈRE	MBC	MBC
MAPA 21/24	Réfection et aménagement des voiries	EIFFAGE ROUTE	MBC	MBC
MAPA 21/25	Travaux d'entretien couverture étanchéité	ISOLATION ETANCHÉITÉ 73	MBC	MBC

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,

Le Conseil Municipal de mars vient de voter le Budget primitif 2022 en dépit de notre opposition. Notre maire poursuit sa vision d'augmentation des coûts de fonctionnement pointée lors de notre campagne... La réponse de la majorité à notre tribune sera sûrement « Nous attendons des solutions de la part de la minorité » : et bien soit ! nous proposons à Monsieur le maire et sa majorité la programmation d'une commission ayant pour objet « quelles économies sur notre fonctionnement » : passage, à notre sens, obligatoire dans un avenir économique incertain. Notre engagement reste sans faille. Nous regrettons que notre budget de fonctionnement ne soit pas optimisé et nous déplorons le manque de réflexion concernant nos équipements touristiques. En effet, la compétence tourisme a été déléguée à l'Office du Tourisme de La Grande Plagne, mais les élus de la majorité souhaitent faire perdurer la gestion communale de certains événements et équipements avec pour conséquence une aggravation des coûts de fonctionnement (exemple l'échec de ZY Village qui oblige la commune à gérer en direct). De plus, alors que tout le monde s'accorde sur le développement des activités hors ski et après ski, nous avons plusieurs fois évoqué l'étude de la couverture de nos piscines, sans prise en compte. Autre exemple concernant les locaux communaux disponibles, ils pourraient être requalifiés et ainsi permettre la valorisation de notre patrimoine et la mise en valeur de nos produits locaux. Notre inquiétude est d'autant plus importante que l'équilibre budgétaire actuel basé uniquement sur la vente de foncier (qui arrive à son terme) ne permettra plus d'avoir la capacité d'investir.

Pour toutes ces raisons, nous avons fait le choix de voter contre le budget 2022, mais nous restons ouverts à toutes propositions qui tendraient vers une gestion rigoureuse et constructive.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour à tous,

Le conseil municipal du mois de mars a été, comme chaque année, marqué par l'approbation des comptes administratifs pour 2021, des comptes de gestion pour 2021 et des budgets prévisionnels pour 2022.

Encore une fois, ce fut l'occasion de revenir sur cette année marquante de 2021 qui fut si difficile pour nos finances communales. Néanmoins, la reprise est là ! La saison 2021-2022 se déroule très correctement et de nombreux projets sont engagés.

Ainsi, 2022 est l'année où le projet de maison plurigénérationnelle de Macot va pouvoir avancer avec l'acquisition des terrains nécessaires à sa construction. A la Plagne, le chantier de modernisation de Belle Plagne débute avec la modernisation de l'éclairage public. Dans un second temps, nous allons réaliser 50 places de parking supplémentaires, aménager une liaison mécanisée entre le haut et le bas de la station et complètement refondre la raquette basse, véritable porte d'entrée de cette station. Toujours à la Plagne, nous allons terminer l'aménagement du front de neige de Plagne centre, conformément aux engagements pris.

Nous avançons également sur le chantier de l'enfouissement des réseaux secs de Valezan, ainsi que sur les aménagements de sécurité routière de la commune. Bellentre et Montchavin les Coches ne sont pas en reste avec la pérennisation du fonctionnement de la patinoire et l'aménagement du chemin du Paradisio. Enfin, le chantier du réservoir d'eau potable à La Côte d'Aime a repris après l'hiver et sa mise en eau aura lieu en fin de printemps.

Dans le même temps, la SAP avance sur ses investissements. Après le chantier de la Lovatière, c'est désormais le projet de télécabine de la Roche de Mio et l'aménagement d'une base de loisirs estivale au col de Forcle qui sont à l'honneur.

Vos impôts financent les projets dont vous avez besoin pour faire vivre notre station et notre territoire. Toutes les équipes de la commune, élus comme techniciens, sont pleinement mobilisés pour répondre à cet objectif malgré les obstacles, réglementaires, comme parfois politiques. Notre seule volonté : respecter la parole donnée et les engagements que nous avons pris devant vous.

Liste Jean-Luc Boch

Ecole de Valezan

Pour la 3e édition du concours des écoles Savoie Mont Blanc, organisée par les associations Savoie Mont-Blanc Juniors et l'Association savoyarde des classes de découvertes, les élèves de l'école primaire de Valezan (classe unique) se sont vus remettre le diplôme de la 1ère place pour le livret « il était une fois Valezan » en présence de David Debaux, inspecteur de l'Education Nationale, Jean-Louis Silvestre, maire délégué de La Côte d'Aime, Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre, Isabelle Gentil, conseillère déléguée à la communication, Isabelle De Miscault et Christian Vibert, conseillers municipaux.

Ce petit journal raconte l'histoire de la commune par le biais d'une voyageuse du temps nommée Louna.

Ce premier prix permet à la classe de partir en classe de découverte à Bellevaux en Haute Savoie en compagnie de l'école des Faverges (classe unique) en Saint Paul en Chablais.

Depuis le début de l'année scolaire, les enfants des deux classes correspondent régulièrement par courrier ou par mail et sont impatients de se retrouver à la classe de découverte.

Les élus de La Plagne Tarentaise félicitent les élèves, ainsi que Marine leur maitresse et Audrey leur Atsem, pour cet excellent travail et pour leur premier prix.

Retrouver le livret «il était une fois Valezan» sur le site internet de la commune



POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôtDans le nouveau monde !

Le saviez vous ?

La commune de la Plagne Tarentaise vous rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit sur la Savoie.

Cette interdiction, Arrêté préfectoral 2017-048 du 22 février 2017, s'applique aux particuliers, collectivités locales et professionnels des espaces verts. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de troisième classe (450 euros) dont l'infraction peut être relevée par le maire ou la police municipale.

Des dérogations pour des raisons sanitaires peuvent également être accordées lorsqu'il s'agit de lutter contre des organismes nuisibles ou espèces invasives, et pour des situations exceptionnelles avec des contraintes d'accessibilité ou des conditions de réalisation particulières.

Il faut également savoir que brûler des végétaux à l'air libre n'est pas anodin, et l'impact sanitaire ne doit pas être négligé. Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie que cela peut engendrer, brûler 50 kg de déchets verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage au fioul, ou près de 60 000 km parcouru par une voiture diesel récente.

Des solutions alternatives existent : compostage, broyeur, paillage, déchetterie.



⇒ Pour plus d'information, la commune de La Plagne Tarentaise vous conseille de vous rapprocher de la Communauté de Communes des Versants d'Aime qui a la compétence Collecte et Traitement des déchets au 04.79.55.40.27.

Manifestations

MUST'PLAGNE

Du 06 juillet au 31 août 2022 ...

9 concerts/9 ambiances sur la commune de La Plagne Tarentaise

⇒ Ensemble de cuivres et cor des Alpes - Laurent Renou
06 juillet 2022 à 16h00 Dou du Praz Plagne Soleil

⇒ Concert Evènement - TIAKOLA -
1^{ère} partie : M.o.M - Gagnant Plagno Voice 2021
13 juillet 2022 à 18h30- Stade de Macot chef-lieu

⇒ Plagno Voice
20 juillet 2022 à 18h30- la Plagne Montchavin

⇒ Spunyboys - Rockabilly
27 juillet 2022 à 18h30- Stade de la Côte d'Aime

⇒ Concert Evènement - Bon Entendeur Dj Set
03 août 2022 à 16h00- la Plagne Montchavin

⇒ Jazz 5
10 août 2022 à 18h30- Valezan

⇒ La Bringue - Fanfare electro french touch
17 août 2022 à 16h00- Base de loisirs des Versants d'Aime

⇒ Francis Tropini - Format Trio
24 août 2022 à 18h30- Salle polyvalente de Macot chef-lieu

⇒ Quatuor à cordes et clarinette pour le quintette de Mozart
31 août 2022 à 18h30- Bibliothèque de Bellentre

■ GÉOFESTIVAL 2022

Le Géofestival® est un évènement nature et grand public, festif, culturel et artistique qui sensibilise aux liens entre la roche, le sol, la biodiversité et les activités humaines. Il croise les regards entre la science expliquée simplement à tous et les savoirs locaux, afin de mieux comprendre notre territoire.

Le 6e Géofestival Alpin a été préparé pour l'été 2020. En raison de la crise sanitaire, il a été reporté en 2021, puis 2022. L'Association Beaufortain Géo Découvertes et tous ses partenaires proposent, **du 19 Juillet au 2 Août 2022** un tout nouveau « Voyage au centre de la pierre » autour du Mont Blanc dans sa partie sud, de Chamonix à Courmayeur, sur 3 secteurs : Haute Savoie, Savoie et Val d'Aoste.

Toutes les infos sur : <https://www.geofestival2022.com/>

■ COMMÉMORATION 08 MAI

Horaires des commémorations de l'armistice de la seconde guerre mondiale le dimanche 08 mai 2022 :

9h30 : La Côte d'Aime

10h15 : Valezan

11h00 : Bellentre

12h00 : Macot La Plagne

Un pot aura lieu à Valezan et à Macot suite aux commémorations.

■ PLAGNO VOICE

En 2022, pour la deuxième année consécutive, Plagno Voice revient le 20 juillet à La Plagne Montchavin...

Chanteur...musicien.. En solo, duo ou groupe, La Plagne Tarentaise vous offre une scène, un public quel que soit votre talent...

Envoyez vos noms, vos coordonnées et une maquette d'environ 5 min en mp3 ou .wav à mairie@laplagnetarentaise.fr avant le 21 juin 2022.

■ BIB' EN FÊTE

Samedi 21 mai 2022 à partir de 14h30 - salle des fêtes de la Côte d'Aime

Après midi jeux de société (animées par les agents et les bénévoles de la médiathèque).

Goûter offert par le SI de la Côte d'Aime à 16h30.

L'après-midi se clôturera par un spectacle «le petit voyage» de la Compagnie Chapiteau Théâtre.

Théâtre sans parole pour petits et grands rêveurs : deux voyageuses atypiques chargées de nombreuses valises vous emmènent en voyage.

Public : dès 08 mois

Durée : 30 min

Horaire : 17h30

Spectacle gratuit dans la limite des places disponibles (jauge 80 pers max)

Informations

■ INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée scolaire 2022/2023

Inscription des enfants nés en 2019

Se présenter en mairie de votre commune déléguée pour l'inscription avec :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

■ RECONNAISSANCE

Depuis le 1er mars 2019, la loi du 10/09/2018 modifie l'article 316 du code civil concernant l'acte de reconnaissance à faire dans la mairie de votre commune.

«... L'acte de reconnaissance est établi sur déclaration de son auteur, qui justifie :

1° De son identité par un document officiel délivré par une autorité publique comportant son nom, son prénom, sa date et son lieu de naissance, sa photographie et sa signature ainsi que l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance ;

2° De son domicile ou de sa résidence par la production d'une pièce justificative datée de moins de trois mois. Lorsqu'il n'est pas possible d'apporter la preuve d'un domicile ou d'une résidence et lorsque la loi n'a pas fixé une commune de rattachement, l'auteur fournit une attestation d'élection de domicile dans les conditions fixées à l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles...»